



Convention de Formation Professionnelle Continue

Ref : CF26090002

Entre : l'Organisme de Formation Professionnelle ANTICI'PASSION

Adresse : 121 RUE GABRIEL PERI 91800 BRUNOY

Représenté par : DUNOIS DAVID en qualité de RESPONSABLE ADMINISTRATIF

N° SIREN 404360976

N° de déclaration d'activité de formation professionnelle 11910813991, délivré par DIRRECTE

Et : POLICE MUNICIPALE

Adresse : 35 BIS AVENUE JEAN JAURES 91560 CROSNE

Représentée par : Monsieur OLIVIER BOISDUR en qualité de CHEF DE POSTE

est conclue la présente convention de formation, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant « organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie », et plus spécifiquement des articles L 6353- 1 et suivants de ce livre.

Article 1 - Objet, durée, dates, lieu de la formation et personnes concernées :

STAGE 125			
Nom des stagiaires	Durée (hrs)	Dates	Lieu de formation
EDOUARD EDMOND	7:00	du 09/09/2026 au 10/09/2026	ANTICI'PASSION 121 RUE GABRIEL PERI 91800 BRUNOY

Cette formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et développement des compétences des salariés visées par le 2° de l'article L 6313-1 du Code du Travail.

Article 2 – Conditions financières :

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'engage à acquitter le montant ci-après indiqué :

Intitulé des actions Cats	Prix unitaire HT	Quantité	Prix total HT
Frais de dossier	116,67	1,00	116,67
Leçon de MOTO	27,38	7,00	191,67
Total H.T. de la formation			308,33
Contribution financière en H.T. POLICE MUNICIPALE			308,33
Total restant à charge H.T. du stagiaire			0,00
TVA 20%			61,67
Total T.T.C. de la formation			370,00
Contribution financière en T.T.C. par : POLICE MUNICIPALE			370,00
Total restant à charge T.T.C. du stagiaire			0,00

Modalités de facturation : *Via CHORUS PRO*

Modalités de paiement :

Par tout moyen à votre convenance *par Virement*

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité pourra produire de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Les sommes versées par l'entreprise en application d'une telle clause ne sont pas imputables sur le financement de la formation professionnelle continue ni éligibles au financement d'un OPCA.

En contrepartie des sommes reçues, l'organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la

ANTICI'PASSION

121 RUE GABRIEL PERI 91800 BRUNOY - Tél 01.60.46.61.76 - antici.passion@orange.fr
SARL - Siret 40436097600025 - NAF 8553Z - TVA FR67404360976- Agrément n° E0209107030 - N° d'organisme de formation 11910813991 - RCS 404360976
Médiateur : UNIDEC - 95 RUE DE CHARONNE
75011 PARIS



Convention de Formation Professionnelle Continue

Ref : CF26090002

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive du Tribunal régional, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Date du terme de la convention : 10/09/2026

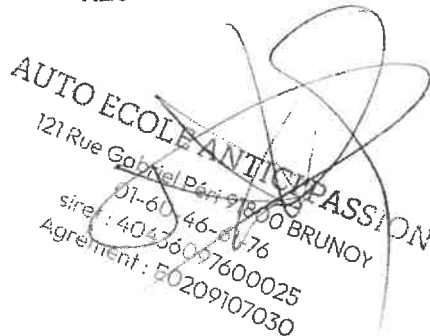
Contrat établi en double exemplaire, le 18/09/2026

Pour l'entreprise
(cachet, nom et qualité du signataire)



Michaël DAMIATI
Maire de Crosne
Président de la Communauté d'agglomération
d'Yerres Val de Seine
en charge de la culture

Pour L'organisme de formation
(cachet, nom et qualité du signataire)
DUNOIS DAVID
RESPONSABLE ADMINISTRATIF



ANTICI'PASSION

121 RUE GABRIEL PERI 91800 BRUNOY - Tél 01.60.46.61.76 - antici.passion@orange.fr
SARL - Siret 40436097600025 - NAF 8553Z - TVA FR67404360976- Agrément n° E0209107030 - N° d'organisme de formation 11910813991 - RCS 404360976
Médiateur : UNIDEC - 95 RUE DE CHARONNE
75011 PARIS